

La Passerelle



Johanne Pomerleau,
Présidente

Éditorial

C'est sous le signe de la négociation que débute l'année 2014-2015. Dès ce début d'année scolaire, alors que les dépôts des demandes syndicales ne sont prévus que pour la fin octobre, nous voyons aisément le jeu du gouvernement qui, comme à chaque négociation, prépare l'opinion publique : austérité, déficit, ménage à faire...tout y passe. Bien sûr, on ne peut pas faire fi de ce contexte politique peu reluisant. Par contre, il ne faut pas que celui-ci nous démoralise! Il ne faut pas entrer dans le jeu du gouvernement! Nos demandes sont légitimes, et notre droit de vouloir négocier de meilleures conditions de travail l'est également. Nous devons travailler fort syndicalement pour réussir à arracher des améliorations à nos conditions de travail, surtout si elles coûtent des sous, mais nous y arriverons si vous êtes derrière nous! La mobilisation sera non seulement importante, mais capitale! Dans les prochains mois, vous recevrez de l'information de votre syndicat, des nouvelles de la négociation par l'entremise, notamment, de la Passerelle-négo. Je vous invite à suivre l'évolution des travaux et à participer aux actions qui seront proposées, car la participation de chacune et chacun sera déterminante pour la conclusion de cette ronde de négociation qui s'annonce tout sauf facile!

Je sais que toutes les actions que nous vous demanderons éventuellement, les assemblées, les manifestations ou autres s'ajouteront à votre horaire déjà très chargé. Je sais aussi que votre professionnalisme vous amène souvent à finir un dossier plutôt qu'à aller manifester un midi! Vous êtes dévouées et dévoués à votre travail et aux élèves. Quand vous aurez à faire un choix, quand une action demandera de laisser un dossier sur le coin du bureau...rappelez-vous qu'au bout du compte, c'est pour eux que l'on tente d'améliorer les choses. On voit déjà beaucoup de professionnelles et professionnels désertier nos écoles pour d'autres milieux de travail où les conditions de travail sont vues comme étant meilleures. Si nous voulons que les jeunes aient les services professionnels dont ils ont besoin, il faut que l'on se donne les moyens! Il faut que le gouvernement et les commissions scolaires nous donnent les moyens! Je vous souhaite une bonne et solidaire année 2014-2015!

BIENVENUE OUTAOUAIS

Je suis très heureuse de profiter de la parution de la Passerelle pour souligner que nous avons le plaisir d'accueillir au sein de la FPPE un tout nouveau syndicat, le SPPCSO qui regroupe les professionnelles et professionnels des quatre commissions scolaires de l'Outaouais. Ces nouveaux membres étaient avec le syndicat des professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ) depuis plus de dix ans et ont décidé, après mûres réflexions, de revenir au sein de la FPPE. Toute l'opération s'est déroulée avec transparence et dans le respect. Nous sommes très fiers de les accueillir parmi nous!

BIENVENUE !



Fédération des professionnelles
et professionnels de l'éducation
du Québec (CSQ)

9405, rue Sherbrooke Est-Montréal H1L 6P3
Tél. 514-356-0505 - Courriel: infos@fppe.qc.ca
Site web: www.fppe.qc.ca

Octobre 2014
Volume 26
Numéro 1

Négo : nous avons besoin de votre appui!



[Jean-Marie Comeau](#),
Vice-président

Un rendez-vous important en cette année 2014-2015 nous attend. Nous travaillons actuellement à la préparation de la négociation de notre prochain contrat de travail. Comme vous le savez déjà, les défis ne manqueront pas si nous voulons assurer la pérennité de nos conditions de travail actuelles tout en voulant améliorer la qualité des services offerts aux élèves de nos commissions

scolaires.

Nous commençons à prendre la mesure de la volonté gouvernementale actuelle. Les nombreuses coupes budgétaires déjà annoncées (150\$M de plus dans les commissions scolaires; 172\$M dans les universités; coupures majeures en santé; hausse des tarifs en garderie; réductions annoncées des congés parentaux; etc.) n'étant que le prélude à de nombreuses autres annonces de coupures suite au dépôt du rapport de leur comité de coupeurs de services publics attendu en octobre.

Nous aurons donc toutes et tous à défendre ce en quoi nous croyons profondément. Prendre le contrepied du discours libéral est le seul chemin possible pour espérer défendre adéquatement les services professionnels dans nos commissions scolaires. Nous aurons à nous tenir debout pour défendre notre présence et la pertinence de notre travail dans notre système scolaire.

Dans l'année qui commence, nous vous informerons de l'état des discussions aux tables de négociation. À ce titre, nous vous invitons à lire chacune des parutions de la «Passerelle Négo» de même que de la «Passerelle». Une information juste est un incontournable pour chacune et chacun d'entre nous surtout en cette période difficile. Une campagne de promotion sera développée pour diffuser notre opinion sur ces coupures des services professionnels en éducation.

Aussi, au besoin, nous compterons sur votre appui concret pour soutenir le travail des équipes de négociation. Votre présence, dans les actions pour défendre vos revendications, est un incontournable dans une démarche de négociation. C'est donc un rendez-vous auquel nous sommes toutes et tous conviés, car c'est dans la fierté, l'unité et la solidarité que nous pourrions faire entendre notre voix.

Équité et relativités salariales

S'il y a un dossier que nous aimerions beaucoup régler avant le début des négociations, c'est bien le dossier des plaintes en vertu du maintien en équité salariale de 2010. Ces plaintes ont été déposées en mars 2011, donc il y a plus de trois ans. Je vous invite, si ce n'est déjà fait, à lire [la lettre](#) que j'ai adressée à tous les membres en juin 2014. J'y fais le point sur ces travaux ainsi que sur ceux en relativités. Malheureusement, je ne peux pas présentement vous donner plus d'information si ce n'est que les rencontres avec le Conseil du trésor se poursuivent. Soyez assurés que nous faisons tout en notre pouvoir afin d'obtenir un règlement satisfaisant à défaut d'être rapide!

Nous avons débuté le travail pour procéder à nos propres enquêtes en prévision de l'opération de maintien de 2015. Si vous êtes approchés pour participer à l'opération, merci de répondre positivement car cette opération sera importante pour la reconnaissance de nos professions.

[Johanne Pomerleau, Présidente](#)



[Sophie Massé](#),
Vice-présidente

DOSSIER ACTION PROFESSIONNELLE

La FPPE développe chaque année un certain nombre de dossiers en action professionnelle selon les besoins exprimés par les syndicats affiliés. En plus de prendre part aux débats sur l'éducation au Québec, ce travail en action professionnelle permet de répondre à des demandes du MELS et du Conseil supérieur de l'éducation. Comme vous êtes concernés par les enjeux présentés dans ce résumé informatif, nous vous invitons à transmettre vos commentaires, suggestions et questions.

Conseillères et conseillers pédagogiques

Interrelations conseillères/conseillers pédagogiques et enseignantes/enseignants

En 2013-2014, la FPPE et la Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE) ont entrepris une démarche visant la recherche collective de solutions pour améliorer les conditions d'exercice de ces deux groupes. Afin d'identifier les problématiques et des hypothèses de solution, nous avons tenu des groupes de discussion. L'analyse des résultats nous a amenés à élargir la réflexion et à organiser des rencontres, dès cet automne, avec des groupes de conseillères et de conseillers pédagogiques dans différentes régions du Québec. Les facteurs organisationnels et autres enjeux liés aux rôles, aux pratiques ainsi que les encadrements de la profession (convention collective, plan de classification) y seront discutés. Nous poursuivrons ensuite nos travaux avec la FSE et nous serons mieux outillés pour faire les représentations appropriées auprès de groupes ou d'institutions concernées par le développement de la profession.

[Lire le rapport des groupes de discussions](#)

Rôles et responsabilités des conseillères et conseillers pédagogiques

Lors d'un Conseil fédéral en 2014, Madame Francine Guertin Wilson a présenté les résultats d'une recherche portant sur l'évolution des rôles et responsabilités des CP au regard de la documentation officielle, notamment le plan de classification. La FPPE a collaboré à cette recherche en favorisant la participation de ses membres conseillères et conseillers dans différentes régions du Québec.

[Lire la synthèse des travaux](#)

Réaction à l'avis du CSE sur le développement professionnel des enseignantes et enseignants

Malgré l'accueil favorable de la FPPE à une grande partie du document, nous n'avons pu passer sous silence la recommandation du CSE de réintégrer les conseillères et conseillers pédagogiques dans le corps enseignant.

[Lire la lettre](#)

Bibliothèques scolaires

La FPPE a bien sûr réagi aux annonces de coupes budgétaires et aux propos du ministre de l'Éducation concernant les bibliothèques scolaires lors de la rentrée scolaire. L'enquête réalisée en 2013 nous a permis d'intervenir abondamment et d'obtenir une importante couverture médiatique.

[Lire le communiqué](#)
[Lire l'enquête](#)

Validation de la clientèle EHDAA

En 2013-2014, la FPPE a réalisé une enquête auprès de ses membres concernés par l'opération validation de clientèle. Nous constatons que cet exercice est souvent source de frustration chez les professionnelles et les professionnels. Rappelons que l'opération a pour but d'augmenter les subventions aux CS sans garantir l'octroi de services nécessaire aux élèves codés. Cet automne, la FPPE entend faire des représentations auprès des organismes concernés et prévoit également présenter le dossier à la Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE) pour discussion.

[Lire le rapport](#)

DOSSIER ACTION PROFESSIONNELLE

(suite)

Les travaux de recherche

La FPPE collabore aux différents projets de recherche avec différents partenaires :

Le Centre de transfert pour la réussite éducative CTREQ :

- Le référentiel d'agir compétent à l'intégration des connaissances favorables à la réussite éducative des jeunes du Québec. (travaux en cours)
- Agents de liaison, écoles reconnues en transfert (travaux en cours)

L'orientation scolaire

Comité sur l'orientation

Le ministre Bolduc a donné son accord pour que se réalise cette année le projet des apprentissages en orientation scolaire (5 à 10 heures de formation, au 3e cycle du primaire et au secondaire). La FPPE, qui a siégé en 2014 au Comité consultatif sur l'orientation scolaire et professionnelle, a fait valoir l'importance d'impliquer directement les CO dans ce projet et d'assurer les ressources nécessaires autant au primaire qu'au secondaire. Cette année, la FPPE suivra donc avec intérêt les projets pilotes qui sont déjà en cours dans 17 écoles de la province.

[Lire le dernier communiqué sur ce dossier](#)



Une consultation sur l'intimidation : On participe!

Le ministère de la Famille s'est vu confier la responsabilité de la coordination de la lutte contre l'intimidation.

Il invite les citoyennes et citoyens à s'exprimer sur le sujet en participant à une consultation en ligne jusqu'au 30 novembre 2014

La consultation pour but de :

- recueillir des données sur la perception de la population québécoise à l'égard du phénomène de l'intimidation et sur ses besoins d'information sur le sujet;
- donner la parole aux citoyens et aux citoyennes concernant les actions qu'ils jugent prioritaires pour prévenir l'intimidation et agir contre celle-ci;
- contribuer, par les données ainsi colligées, à alimenter les travaux du Forum sur la lutte contre l'intimidation ainsi qu'à enrichir le plan d'action concerté qui y fera suite.

J'invite les personnes concernées à faire entendre leur avis et leur expertise sur la question au :

http://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/intimidation/consultation_web/Pages/index.aspx

Le personnel professionnel en fin de carrière

Madame Géraldine Farges, postdoctorante à la TELUQ, a déposé son rapport de recherche intitulé Trajectoires professionnelles et privées au fil de l'avancée en âge dans le secteur de l'éducation au Québec. Plus de 700 professionnelles et professionnels ont participé à cette recherche qui s'intéresse entre autres aux attentes et aux réalités des personnes en fin de carrière dans le secteur de l'éducation. Chez le personnel professionnel, les disparités entre le vécu des femmes et des hommes s'avèrent particulièrement intéressantes.

[Lire le rapport de recherche](#)

Visitez:

<http://www.lapasserellefppe.com/>

<http://batirlecole.com/>

<http://www.pourchangerlemonde.com/>



DÉCISIONS RÉCENTES



Début d'année : soyez vigilants!



Maude Lyonnais-Bourque
Conseillère syndicale

En ce début d'année scolaire, nous vous invitons à porter une attention particulière à votre contrat d'engagement (ou lettre d'engagement) et aux informations qui doivent s'y retrouver. Une erreur dans votre contrat pourrait vous suivre tout au long de votre carrière.

Avez-vous le corps d'emplois qui correspond à vos tâches? Êtes-vous certain d'être classé au bon

échelon? La Commission scolaire vous a-t-elle reconnu toute votre expérience pertinente? Et votre statut? Êtes-vous surnuméraire, régulier ou remplaçant? Vous remplacez qui? Avez-vous reçu votre contrat? Votre contrat s'est-il fait par lettre d'engagement? Votre lettre est réputée constituer un contrat et avoir la même valeur légale!

Si vous ne connaissez pas une ou plusieurs de ces réponses, prenez le temps nécessaire afin de revoir les différents éléments de votre contrat et de vous assurer de leur exactitude.

Statut : Il n'y a que **trois (3) statuts** pour les professionnelles et professionnels et vous devez vous situez dans l'un deux.

- ⇒ **Régulier** : La professionnelle ou le professionnel régulier est embauché pour une durée indéterminée. Il n'y a pas de date de fin à votre contrat d'embauche. Vous pouvez avoir un statut à temps plein ou à temps partiel. On considère que le poste est à temps plein à partir de 75% de la tâche (26 ¼ heures). Seul la professionnelle ou le professionnel régulier à temps plein qui a terminé deux années complètes de service continu pourra aspirer à la permanence au début de la troisième année.
- ⇒ **Remplaçant** : si vous êtes embauché à titre de remplaçante ou de remplaçant pour remplacer un professionnel en congé ou en absence de la Commission scolaire, votre contrat doit indiquer le nom de la personne remplacée et la durée du contrat.
- ⇒ **Surnuméraire** : La professionnelle ou le professionnel surnuméraire est engagé pour une durée déterminée pour

des activités temporaires autres que le remplacement. La convention collective prévoit des limites au surnumérariat !

Classement salarial

La convention collective prévoit que la professionnelle ou le professionnel possédant une ou plusieurs années d'expérience **jugées directement pertinentes** à l'exercice de sa fonction sera classé à l'échelon correspondant à ces années, en lien avec la durée de séjour dans un échelon. Pour les 8 premiers échelons, la durée de séjour est de 6 mois, tandis que pour les échelons suivants, elle est d'un an.

Qu'est-ce qu'une année d'expérience pertinente? Voici quelques éléments pour vous guider :

- **Tâches** : il faut regarder la nature véritable des tâches et responsabilités d'une ancienne expérience de travail, par rapport à celles que vous aurez à effectuer comme professionnelle ou professionnel
- **Secteur** : il n'est pas nécessaire que l'expérience acquise soit dans le secteur de l'éducation, ou des commissions scolaires
- **Nature du travail** : l'expérience peut avoir été acquise dans un secteur technique, ou encore, auprès d'une clientèle différente. Ce sont les tâches exercées qui seront analysées.

Finalement, il appartient à la professionnelle ou au professionnel de démontrer à la commission scolaire l'expérience passée, en fournissant les pièces attestant de cette expérience, et ce, au moment de l'engagement, dans un délai de 30 jours suivant la signature du contrat.

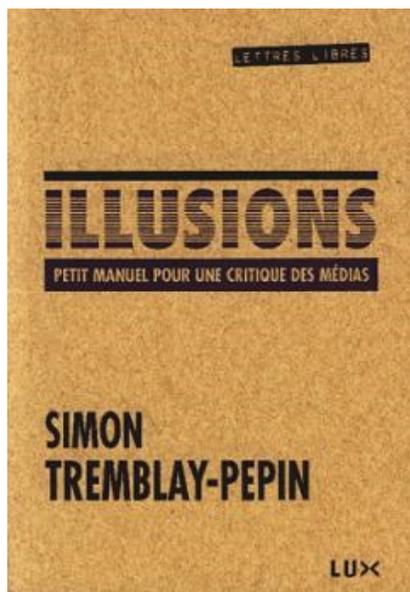
Soyez donc proactifs !

N'oubliez pas, si vous croyez que votre contrat comporte une erreur, vous pouvez signer celui-ci en y inscrivant la mention « sous réserve de mes droits ». Contactez immédiatement votre déléguée ou délégué syndical puisque vous disposez de 90 jours pour déposer un grief.

Bonne rentrée!

ILLUSIONS

Simon Tremblay-Pépin



Les médias d'information occupent une fonction essentielle dans notre société démocratique : celle de créer et protéger un espace public de débat intelligible pour tous. Mais sous la pression des impératifs de rentabilité, la pratique journalistique s'éloigne de plus en plus de cet idéal : fragmentation et formatage de l'information, mimétisme et répétition,

sensationnalisme... Ces dérives transforment le citoyen en spectateur hébété d'une information-spectacle qui ne sert plus qu'à capter une audience suffisante pour assurer des revenus publicitaires conséquents.

L'originalité d'*Illusions* est de proposer, sous la forme d'un petit manuel en cinq étapes, une critique progressive de la logique qui anime l'univers médiatique. Dans un esprit de vulgarisation et de synthèse, Simon Tremblay-Pépin mobilise à chaque palier un appareil théorique différent (notamment ceux de Chomsky et Herman, Bourdieu, Gramsci, Freitag). Procédant par dépassements successifs, cette démarche permet au lecteur de sortir des lieux communs pour construire petit à petit sa propre lecture des médias et fourbir ses propres armes.

L'AUTEUR

Simon Tremblay-Pépin est chercheur et responsable des communications à l'Institut de recherche et d'informations socio-économiques (IRIS), et consultant en relations publiques.

Parution en Amérique du Nord: 22 août 2013

Prix : 14,95 \$; 150 pages

ISBN : 978-2-89596-170-3

Les MURS MURENT !

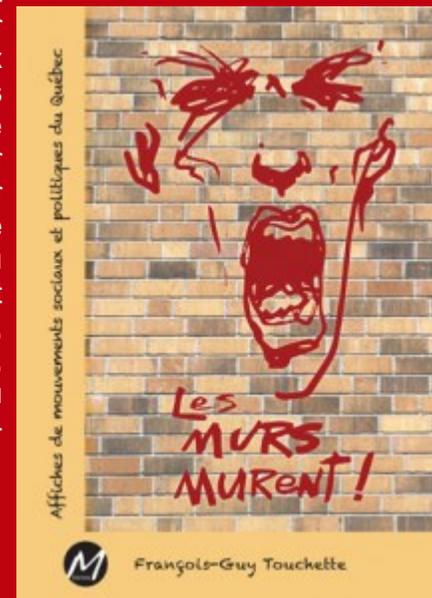
François-Guy Touchette

Depuis plus de quarante ans, François-Guy Touchette s'efforce de préserver l'affiche politique, communautaire, syndicale et populaire québécoise. La raison principale est que ce moyen de communication si fragile est rapidement oublié.

Les affiches publiées ici ont fait l'objet d'une exposition à l'Écomusée du fier monde, de juin à septembre 2012.

Ce livre en couleur contient 142 affiches produites au cours des années 1960, 1970 et 1980. C'est là une excellente façon de préserver et de pérenniser la mémoire collective des luttes pour une plus grande justice sociale, les libertés démocratiques, contre l'exploitation et l'oppression.

Pourquoi *Les murs murent* ? C'est parce que le mur urbanisé et la palissade servent de support. Le mur obstacle et silencieux devient par la force des choses, dans la ville, le mur accrocheur, le mur parlant, le mur dialogue. Il fait partie intégralement du musée à ciel ouvert qu'orchestrent l'affiche, le slogan et le graffiti, trois instruments du plaisir de l'œil urbanisé.



L'AUTEUR

François-Guy Touchette collectionne les affiches depuis plus de quarante ans. Il a deux maîtrises: en information documentaire et en histoire. Il a été bibliothécaire, archéologue et historien.

Parution : 21 mai 2014

Prix : 39,95 \$; 184 pages

ISBN : 978-2-923986-80-7